



Grâce à SUD-Rail, des centaines de congés vont être rendus aux agents sur la région !

La directive Européenne 2003/88 impose aux entreprises de ne pas retirer de jours de congés annuels en cas de maladie. La Cour d'Appel de Colmar a confirmé qu'aucune suppression de congés ne devait être faite en raison de la maladie.

Or vous le savez, la direction SNCF retirait 2 jours de congés après 1 mois d'arrêt, puis 1 jour de congés tous les 15 jours d'arrêt supplémentaires. En résumé, au bout de 12 mois d'arrêt, vous perdiez 24 congés !!!

SUD-Rail est donc intervenu et a mis en demeure la direction SNCF l'hiver dernier. Cela a abouti à une première avancée pour les cheminots \Rightarrow **Maintenir au-moins 20 jours de congés quelque soit la durée des arrêts maladies.** Les arrêts maladies ne peuvent plus dorénavant entraîner la suppression de plus de 8 jours de congés sur vos 28 CA. SUD-Rail a acté via une DCI ce premier engagement de la direction nationale.

Mais alors que la direction nationale avait acté début 2018 qu'elle limiterait donc les retraits de congés à 8, cela n'a pas été respecté par de nombreux établissements.

SUD-Rail a donc déposé une DCI régionale ces derniers jours pour régulariser ces situations !

Ainsi, des agents des établissements suivants se voient ces jours-ci recrediter des congés retirés illégalement :

- ♦ DTER (dont NFL)
- ♦ Technicentre TER
- ♦ Technicentre TGV
- ♦ Technicentre Oullins
- ♦ ESV Rhodanien
- ♦ ESV TGV RA
- ♦ Etablissement Traction
- ♦ Ouigo

Aussi, SUD-Rail conteste donc toujours l'interprétation restrictive par la direction de la directive européenne car la direction ne pourrait légalement retirer 8 jours de congés que pour les agents qui ont été en arrêt maladie durant l'année entière. SUD-Rail reste donc en désaccord sur la non application de ce point mais aussi sur le fait que la direction refuse la rétroactivité avant le 1er janvier 2018.

Si la direction n'entend pas... SUD-Rail n'hésitera pas à agir devant les tribunaux pour faire respecter les droits des cheminots !

SUD-Rail a donc déjà obtenu que la direction maintienne à tous les agents au-moins 20 jours de congés. **Mais SUD-Rail continue de mettre la pression à la direction et fera le nécessaire pour obtenir suite à arrêts de travail :**

- \Rightarrow **que les agents conservent intégralement leurs 28 jours de congés !**
- \Rightarrow **que la direction rende tous les congés retirés illégalement depuis 2003 !**

**DÉFENSE INDIVIDUELLE... DÉFENSE JURIDIQUE...
RAPPORT DE FORCE COLLECTIF !**

**SUD-RAIL, LE SYNDICAT QUI DÉFEND
BECS ET ONGLES LES CHEMINOTS !**